

(10) PRELEVEMENT DE LA SOMME DE 790.000 Fr du chapitre XXXVI
article 8: Subvention pour habitat pour le chapitre XXXV art. 13:
REPARATION chemin LANCASTEL - VIREMENT de crédit de 2.510.000.000 Fr
du chapitre XXXV art. 2: REFECTION des routes pour l'article 13: REPA6
RATION chemin Lancastel.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames,

Messieurs,

Le montant des travaux pour la réfection du chemin Lancastel s'élève d'après les marchés à 5.300.000 francs.

Le montant des crédits prévus à cet effet au Budget supplémentaire de 1957 au chapitre XXXV art. 13 est de 2.000.000 Fr , soit une différence de: 3.300.000 Fr.

Pour pouvoir effectuer le règlement de ces travaux, il faudrait:

1°) Prélever un crédit de	790.000.-
du chapitre XXXVI art. 8: Subvention pour habitat (crédit mis en réserve) qui sera porté en addition au chapitre XXXV art. 13.	

2°) Viter du chapitre XXXV art.2: Réfection des Routes un crédit de	2.510.000.-
sur le même chapitre à l'article 13: Réparation chemin Lancastel.	

Somme égale	3.300.000.-
	=====

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter:

1°) le prélèvement de la somme de	790.000.-
du chapitre XXXVI art. 8: Subvention pour habitat pour le chapitre XXXV art. 13: Réparation Chemin Lancastel.	

2°) le virement de la somme de 2.510.000.-
du chapitre XXXV art. 2: Réfection des Routes pour le cha-
pitre XXXV art. 13: Réparation chemin Lancastel./.

*Vu et soumis à l'approbation de
M. le Préfet
M. Denis, le 17 Décembre 1957
M. le Secrétaire Général
le Chef de Division délégué
ci-dessus.*

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

*M. le Maire
M. le Préfet et M. le Secrétaire
M. le Secrétaire Général
M. le Chef de Division délégué*

Je mets aux voix les propositions contenues dans le rapport

Signé: Adam de Villiers

Adopté à l'unanimité.

2°) ANNULLATION PARTIELLE et INSCRIPTION de crédits supplémen-
taires au budget de 1957.

Le Maire donne lecture du rapport.

Les crédits pour les Services de voirie et enlèvement des ordures, grattes des rues etc... se trouvent insuffisants, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter, par autorisation spéciale, au budget de 1957:

1°) l'annulation au chapitre XII article	
1 "Entretien des rues".....	500.000.-
au chapitre XXXV article 2 "Réfec- tion des rues"	900.000.-

Soit au total	1.400.000.-
	=====

et l'inscription:

au chapitre XII article 3 "Balayage
des rues, enlèvement ordures etc....
d'un crédit supplémentaire de 1.400.000.-
=====

D'autre part, je vous demande, de voter l'annulation
au chapitre XII n° 48 du Budget Supplémentaire d'un crédit
disponible de 385.000.-

au chapitre VI art. 1 "Traitement et indemnités
Sapeurs Pompiers" 100.000.-

-"- VI art. 3 "Allocations familiales et
salaire unique".... 200.000.-

685.000.-

et l'inscription d'un crédit supplémen-
taire aux chapitres et articles ci-après, savoir:

Chapitre II art. 1 "Frais de bureau" ... 20.000.-

Chapitre II art. 6 " Abonnement au télé-
phone, communicat. Install." 50.000.-

Chapitre II art. 8 "Frais de publicité dans
les journaux" 30.000.-

Chapitre XII art. 6 "Assurance véhicule
automobile" 20.526.-

Chapitre XIX art. 4 du B.S. "Entretien mobilier
de la Mairie" 150.000.-

Chap. XXX art. 10 du B.S. "Redevances d'eau
fontaines publiques" 399.474.-

en autorisation spéciale, l'ouverture au chapitre
XXI pour: fournitures diverses aux écoles maternelles
..... 15.000.-

685.000.-
=====

Mises aux voix les propositions ci-dessus sont adoptées à
l'unanimité.

Approuvé
M. Denis le 18 décembre 1957
P. le Préfet et par délégation
le Secrétaire général
Monsieur R. Petit

Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet.
M. Denis, le 17 décembre 1957
P. le Secrétaire général
le Chef de Mission délégué
signé: Adam de Villiers